

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 07 DECEMBRE 2023  
(Date de convocation 01 décembre 2023)

Délibération N° 20231207 – 11

 Conseillers en exercice : 15  
 Nombre de présents : 12  
 Nombre de votants : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Le sept décembre deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Charlotte Foubert, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Aurore Ville (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard),  
 Mme Viviane Torné (procuration donnée à Jean-François Rabaud)  
 Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet).

Secrétaire de séance : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE 2023**

Monsieur le Maire explique que des travaux seront engagés afin de sécuriser le domaine routier. La nature et le coût de ces dépenses sont les suivants :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
FOURNITURES ET PEINTURES ROUTIERE	4 400,00 €	5 280,00 €
ENROCHEMENT RUISSEAU POUR SECURISER LA ROUTE ESPIADET/HOURC	2 502,00 €	3 002,40 €
PANNEAUX SIGNALISATION	214,33 €	257,20 €
PANNEAUX EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC	318,02 €	381,62 €
FEUX TRICOLORES	799,00 €	958,80 €
PANNEAUX SIGNALISATION	1 106,57 €	1 327,88 €
PANNEAUX SIGNALISATION PARKING	250,92 €	301,10 €
PANNEAUX SIGNALISATION STATIONNEMENT ET FLECHES	3 410,72 €	4 092,86 €
PANNEAUX SIGNALISATION ACCES POMPIERS	317,94 €	381,53 €
	14 001,64 €	15 301,25 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées la plus élevée au titre des recettes issues des amendes de police pour aider la commune à réaliser cette opération de sécurisation du domaine routier.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article unique** : de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées au titre des recettes issues des amendes de police pour cette opération de sécurisation du domaine routier.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.



Fait pour extrait conforme  
Le Maire

Alexandre Pujo-Menjouet